



LETTRE

INFO

N°22 - MARS 2022

PRATIQUE

04 75 37 24 04

En cas d'urgence :
06 77 11 21 88

mairie.gravieres@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture de la mairie au public

Mardi : 9h30-12h30

Jeudi : 8h30-12h / 15h30-18h



Le printemps arrive, les projets avancent, et bientôt nous aurons la possibilité de nous retrouver autour de moments conviviaux et festifs !

INFORMATION ADRESSAGE

Un certain nombre d'administrés n'ont pas pris en compte leur nouvelle adresse sur notre commune.

La Poste met en place les mesures suivantes : Au 1er mars (pendant 2 mois), elle remettra un courrier uniquement aux habitants dont l'adressage est erroné. A compter du 1er mai 2022, elle renverra les courriers mal adressés aux expéditeurs. Si vous avez égaré votre certificat d'adresse, vous pouvez le demander à la mairie.

Boîte aux lettres départ courrier : 2 boîtes sont maintenues sur la commune : Folcheran et Place de la Mairie. Celles des Eynessets, du Pradel et de l'auberge seront enlevées. Nouveau service : les habitants (particuliers uniquement) peuvent désormais donner leurs courriers au facteur. Pour ce faire, La Poste a mis en place un système de magnet à cet effet, que les habitants peuvent demander au facteur et l'apposer sur leur boîte aux lettres.

AU FIL DES CONSEILS MUNICIPAUX

CONSEIL MUNICIPAL DU 2 DÉCEMBRE 2021

Après des observations et modifications, le conseil approuve à l'unanimité le périmètre du PANDA pour lancer l'enquête publique.

Le conseil municipal autorise Mme le maire à signer une convention avec M. Ferrand pour le déneigement.

Des bons d'achat de 180€/pers ont été attribués au personnel communal pour les fêtes de fin de l'année.

Modification du tarif de la salle de Langlade pour les associations de la commune proposant des activités payantes.

CONSEIL MUNICIPAL DU 2 FÉVRIER 2022

Le conseil autorise Mme le Maire :

- à signer une convention avec le SDEA (Syndicat de développement, d'équipement et d'aménagement) pour assistance à maître d'ouvrage pour la rénovation énergétique de l'école

- A faire des demandes de subventions pour les travaux de l'école auprès des différents services de l'état, ainsi que pour l'étude d'un bâtiment technique. Une demande de subvention sera également faite auprès du Parc des Monts d'Ardèche pour le projet d'aménagement de la place de la bibliothèque avec participation des habitants.

Monsieur Joachim Glotz cède à la commune 79ca de la parcelle AB 650 en partie occupée par la route pour l'euro symbolique.

Achat pour partie de la parcelle AB 513 – zone N du PLU (0.50€ m/2) appartenant à Mme Eugénie Terrier dans le cadre du projet d'aménagement de la place.

Demande d'acquisition de M. Belachgar Ahmed et de Mme Glotz-Terrier de 2 parcelles appartenant à la commune AB393 et AB394 (enclavées Zone N du PLU). Après discussion, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette demande – prix de vente 0.50€/m2.

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 MARS 2022

Le conseil municipal à l'unanimité des présents approuve le compte de gestion et le compte administratif 2021 faisant apparaître un excédent de fonctionnement de 407 822€ et de 305 942 € en investissement.

Accroissement du temps de travail de l'agent administratif
Préparation du budget 2022.

PROJETS EN COURS

PROJET D'EXTENSION DE L'ATELIER COMMUNAL

A l'heure actuelle, le local technique se compose d'un garage d'environ 40 m². Cet espace est trop petit pour stocker le matériel technique et de stationner les véhicules.

Suite à ce constat, le conseil municipal envisage l'extension de ce local, et mène une réflexion qui s'inscrit dans le projet de réaménagement des espaces publics avec l'aide du CAUE.

TRAVAUX DE VOIRIE

En janvier, la location d'une mini-pelle a permis aux agents techniques de faire une première session de curage de fossés et d'enlèvement d'éboulement sur la route des Eynessets.

Ils ont aussi pu réaliser en février, les fondations de mur de soutènement sur la route des Eynes juste avant de franchir le Chassezac.

Le trimestre à venir sera marqué par deux chantiers de goudronnage réalisés par FROMENT BTP et la SATP :

- De la D901 au village de BOSC et se finissant sur la montée du Chatou.
- De la D901 au croisement des Avols et de Montjoc.

L'équipe technique se concentrera sur le débroussaillage, la mise en place d'enrobé sur la voirie, une session de curage de fossé ainsi que la réalisation d'un mur de soutènement sont à définir.

Pour rappel, n'hésitez pas à nous indiquer les problèmes de voirie que vous pouvez rencontrer (nids de poules, fossé...).



CRÉATION D'UNE COMMISSION CULTURE

Dans l'objectif d'encourager la diversité artistique, favoriser l'accès à la culture sur le territoire auprès de tou·te·s les habitant·es, l'équipe municipale a pris la décision de créer une commission culture. Dans ce cadre, nous serons heureux de vous rencontrer autour des rendez-vous suivants :



La projection du Film documentaire « Empreinte vivante, le patrimoine industriel en Ardèche » VENDREDI 22 AVRIL 2022 à 20h dans la salle de la cantine scolaire, en présence du réalisateur Christian TRAN, et en partenariat avec le Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche (entrée libre)

Le film nous invite à une traversée de l'Ardèche, entre architecture industrielle emblématique et savoir-faire ; un voyage à la rencontre d'aventures humaines et de vestiges méconnus, jusqu'au temps présent du renouveau.



Le concert de l'Ensemble "Les nouveaux caractères", avec ses Cantates de Haendel, Pour les rois de Rome (Musique de chambre Clavecin, violoncelle, soprano), SAMEDI 18 JUIN 2022 à 17h à l'Eglise de Gravières, organisé par Labeaume en musiques (tarifs : 5, 10, 15€).

Les Nouveaux Caractères vous proposent de redécouvrir les œuvres baroques sous un œil nouveau. Non tel un écho lointain ou un sentiment distant, mais comme un art puissant et instantané, qui résonne en nous dans le présent.

ÉCOLE INTERCOMMUNALE

BIBLIOTHÈQUE

Les classes vont régulièrement à la bibliothèque municipale de Gravières le vendredi pour les cycles 1, le jeudi après-midi pour les cycles 2 et 3.

Les CM1/CM2 participent au prix littéraire « un pour tous, tous pour lire » qui a commencé lundi 8 novembre. Le mardi 28 mars, les élèves ont eu la visite de l'auteur vainqueur de la session précédente : Marie-Hélène Fouquet « Kidnapping à la confiture » pour un atelier lecture et écriture.

MUSIQUE : tous les vendredis matin depuis le 7 octobre jusqu'au 11 février 2022, les enfants ont pu assister aux séances de musique présentées par Suzy Felix.

PISCINE : Les classes de cycle 2 et 3 sont allées à la piscine tous les après-midis du vendredi 28 septembre au mardi 14 décembre.

PROJET "LA RIVIÈRE ET LES CASTORS" : Cette année, le projet de l'école se construit autour d'un animal : le castor. L'idée c'est qu'à travers lui, nous travaillons sur la nature, le mode et les conditions de vie de cet animal à travers les saisons, l'impact de l'homme, la pollution des rivières sur le castor....



AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – URBANISME

L'urbanisme sur une commune est nécessaire car il englobe l'ensemble des actions qui organisent et aménagent l'espace à bâtir. L'enjeu consiste à traiter et satisfaire au mieux les différents besoins en urbanisme de ceux qui vivent sur la commune.

Avant d'entreprendre toute construction, il est fondamental de se renseigner sur les démarches à accomplir pour obtenir la délivrance d'une autorisation d'urbanisme en fonction du type de projet et du lieu du projet. Le secrétariat de la mairie répondra à vos questions et vous orientera sur toutes les démarches à accomplir au préalable.

Une fois l'autorisation de construire délivrée, les travaux entrepris, doivent respecter le projet tel que défini dans le cadre du dossier de permis de construire ou de la déclaration de travaux obtenus.

S'il y a des modifications sur un dossier obtenu, il est alors indispensable de reformuler une demande, le plus rapidement possible, afin d'obtenir une nouvelle autorisation. Une fois obtenue, les travaux peuvent être entrepris.

A la fin des travaux, il est nécessaire de demander une déclaration d'achèvement et de conformité des travaux au secrétariat de la mairie.

Tous travaux réalisés sans autorisation, ou non-respect des autorisations obtenues, risquent de vous exposer à des sanctions.

DÉBROUSSAILLAGE

Si votre parcelle se situe en zone UA, UB et UT l'ensemble de cette dernière doit être débroussaillée par vos soins même si cette dernière ne possède pas de bâti (maison, garage, grange, caravane...). Si la parcelle voisine ou le chemin d'accès n'est pas dans une zone UA, UB et UT vous devez débroussailler sur 50m à partir de votre bâti sur la parcelle voisine et 2m de part et d'autre du chemin d'accès privé.

Pour les autres zones, le débroussaillage doit être fait 50 m autour des bâtis (maison, garage, grange, local, caravane...) même si cette zone empiète chez votre voisin.

Dans tous les cas, lorsque le chemin d'accès est privé, vous devez également débroussailler sur 2 m de part et d'autre et procéder à un élagage de 4 m de hauteur pour permettre le passage des camions des sapeurs-pompiers .

L'obligation de débroussaillage a pour but de préserver votre bâti et limiter les risques d'incendie sur vos biens. En cas de doute ou de question n'hésitez pas à contacter la mairie.



Pour vous informer sur les initiatives départementales et citoyennes en solidarité avec l'Ukraine, vous pouvez suivre le lien sur le site internet de la mairie de Gravières.

AGENDA

- **Vendredi 8 avril :**

Conférence sur les jardins méditerranéens de Louisa Jones – 18h30 – salle de la cantine scolaire

- **Dimanche 10 avril :** Élections présidentielles – 8h-19h – salle du conseil municipal.

- **Lundi 18 avril :** Retro sortie omelette de l'association RetroMotoGaz

- **Vendredi 22 avril :** 20h – projection du film « Empreinte vivante » le patrimoine industriel de l'Ardèche, salle de la cantine scolaire

- **Dimanche 24 avril :** Élections présidentielles- 8h-19h – salle du conseil municipal

- **Dimanche 12 juin :** Élections législatives – salle du conseil municipal

- **Samedi 18 juin :** Concert de Labeaume en musique « Les nouveaux caractères » (clavecin, voix, violoncelle) – 17h église Saint Victor de Gravières

- **Dimanche 19 juin :** Élections législatives – salle du conseil municipal

- **Dimanche 26 juin :** Loto du club Détente et Loisirs – 14h-17h – A Gravières

INFOS PRATIQUES

Changements d'adresse :

- **Les restos du Cœurs :**

Ancienne cave coopérative des Vans
38 route du Vivarais
07140 – Les Vans

- **La Maison de Service au Public devient France Service**

6, avenue Ferdinand Nadal
07140 – Les Vans
Tel : 04 82 77 11 17